

Compte-rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL DE CALVINET

du 10 AVRIL 2015

Approbation de la séance du 06 mars 2015 :

Après lecture, le compte rendu de la séance du 06 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

Délibération : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux des taxes directes locales et vote les taux suivants :

Taxe d'habitation	:	10.69% + 2%	(pour mémoire taux 2014 : 10.48%)
Taxe foncière (bâti)	:	22.06% inchangé	(pour mémoire taux 2014 : 22.06%)
Taxe foncière (non bâti)	:	98.94% inchangé	(pour mémoire taux 2014 : 98.94%)

La décision est prise avec : 5 pour – 4 contre – 2 abstentions

Délibération : vote des BUDGETS PRIMITIFS 2015 :

Monsieur le Maire propose l'examen et le vote des budgets primitifs 2015 qui s'équilibrent comme suit :

Le budget COMMUNE s'équilibre en section de fonctionnement à 426 413.03 euros et en section d'investissement à 423 589.48 euros, après avoir affecté le résultat 2014 de 128 870.45 euros en section d'investissement, et repris un excédent 2014 de fonctionnement de 11 855.03 euros

Josette Mercadier s'excuse mais elle est dans l'obligation de quitter la séance.

Le Conseil municipal poursuit l'examen du budget, puis ce budget est soumis au vote et le résultat est le suivant : 8 pour – 1 contre – 1 abstention.

Le budget EAU / ASSAINISSEMENT s'équilibre en section de fonctionnement à 154 810.57 euros et en section d'investissement à 131 464.17 euros.

Le Conseil municipal vote ce budget à l'unanimité des membres présents.

Projet de cabinet médical :

Lecture du courrier d'Anne-Sophie et Benoît Voreux, indiquant leur étude de projet sur la parcelle n°252 appartenant à la famille Gaston.

Ils sollicitent de la commune l'étude de sol du terrain, la viabilité du terrain et les aménagements de parking.

Le conseil municipal poursuit son accord de principe et va contacter le CIT (Cantal Ingénierie et Territoires) pour une étude technique et financière des parkings, le géomètre et les entreprises compétentes pour étude de sol.

Autorisation de pilotage du projet éducatif du territoire (PEDT) par la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy

Le maire expose que la réalisation d'un projet éducatif de territoire coordonné, nécessite le pilotage de ce projet par une entité et il propose d'autoriser la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy à prendre en charge la coordination de ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy à coordonner le projet éducatif de territoire (PEDT).

Questions diverses :

1. Charte de l'élu local: Monsieur le maire attire l'attention du conseil municipal sur la charte de l'élu local, instituée par l'article 2 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat (JO 1^{er} avril 2015). Cet article crée un article L 1111-1-1 dans le code général des collectivités territoriales. Cette charte, qui énumère des principes déontologiques devant guider les élus locaux dans l'exercice de leur mandat, a donc valeur législative. Un exemplaire est remis à chacun des conseillers municipaux.
2. Piscine : prévoir repeindre le petit bassin de la piscine
3. Site Internet : les membres de la commission « communication » participeront à la réunion de formation pour la création du site. Elle aura lieu la journée du lundi 20 avril à la mairie de Calvinet
4. Rénovation bâtiment Club : la commission des travaux se réunira samedi 18 avril à 10 heures pour examen des devis.
5. Vente bâti du Vernassal : l'annonce à la Chambre des notaires sera renouvelée.
6. La Ronde de la Châtaigneraie se déroulera le samedi 7 novembre 2015.

La séance est levée à 23H45 et la prochaine séance est fixée au 30 avril à 20H30